Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 029-212901847-20260227-PLOU26_NR09-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUENAN

Nombre de membres :
Afférents au conseil municipal : 23
En exercice : 23 - Présents : 21
Qui ont pris part aux délibérations : 21

Séance du 27 février 2026

Le vingt-sept février deux mil vingt-six à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence d'Aline CHEVAUCHER, le maire.

Etaient présents : A. CHEVAUCHER, le maire, A. MARC, V. LE BOULCH, M. SAILLOUR, M. VILLENEUVE, H. BEAUMIN, D. CAZUC, H. GUENA, JJ. HIRRIEN, R. JEZEQUEL, M.Y. LE MESTRE, L. PENNORS, E. TANGUY, A. LE BIAN, A. BOUL'CH, JM. SEVERE, O. MONCUS, G. KERBIRIOU, K. KERNEIS, M.H. PETIT-CHOPIN, M. QUILLEVERE D. LE GALL

Excusés : JP. CAER, D. CAZUC

DÉLIBÉRATION N° 2026-27-02-06
Examen et vote du Budget du Lotissement de La Fontaine pour l'année 2026

Madame le Maire rappelle que la commission des finances s'est réunie le 27 janvier 2026,
Madame le Maire rappelle la réunion de travail préalable effectuée avec Fabrizio Vitral Pinto, Conseiller aux Décideurs Locaux-Direction Générale des Finances Publiques le 20 février 2026,
Madame le Maire donne lecture,

Du projet du budget primitif 2026 du Lotissement de La Fontaine qui s'équilibre :

BUDGET PRIMITIF 2026

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes	*Dépenses*	*Recettes*	*Dépenses*
833 615,59 €	**584 058,82 €**	**741 241,86 €**	**741 241,86 €**

a. Section de fonctionnement, le Conseiller auprès des Décideurs Locaux informe que le suréquilibre est autorisé par le Code Général des Collectivités Territoriales

b. La section d'investissement s'équilibre est à 741 241,86 euros
Après en avoir délibéré,

le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Adopte le budget annexe Lotissement de La Fontaine 2026.

Extrait certifié conforme
Le Maire,
Aline CHEVAUCHER

MAIRIE DE PLOUÉNAN 29 (Finistère)

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture et publication ou notification